

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Objets : Primes d'excellence scientifique

Comme son prédécesseur (cf. recommandation 10 septembre 2009), le Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales considère que la « Prime d'excellence scientifique , en tant que dispositif d'individualisation des carrières, sous estime la dimension collective de la recherche. Le CSI s'inquiète de l'obligation importante d'enseignement attachée à cette prime et de ses conséquences sur les recrutements de MDC.

Le CSI interprète le faible nombre de candidatures des campagnes 2010 et 2011 comme une preuve que les chercheurs rejettent ce système. Un rejet manifesté aussi par le refus de la quasi-totalité des sections SHS de participer à la procédure de sélection des candidats.

La PES est depuis 2010 financée par le CNRS sur son budget propre. Le CS INSHS recommande donc que cette prime soit supprimée. Les crédits prévus pour l'utilisation de cette prime devraient être consacrés à d'autres usages.

Recommandation adoptée le 7 juillet 2011.

19 votants

Vote : 15 pour, 2 abstention, 2 contre

Sophie Duchesne,
Présidente du CS INSHS

Destinataires :

M. Alain Fuchs, Président du CNRS,
M. Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science du CNRS,
M. Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales